

# Infrastructures secteur Est : DES CHOIX RESPONSABLES POUR LE FUTUR



### DANS CE NUMÉRO :

|   |        |
|---|--------|
| Les étapes du projet .....                          | Page 3 |
| La position du MAMH en matière de financement ..... | Page 4 |
| Qu'est-ce qu'un réseau RSP ? .....                  | Page 5 |
| Prochaines étapes .....                             | Page 8 |



# MESSAGE DU MAIRE

## Concilier les points de vue, notre défi

« **C'est la somme des intérêts particuliers qui constitue l'intérêt général.** »

- John Stuart, philosophe et économiste britannique.

Chers concitoyens,

Cette citation de John Stuart illustre l'importance de distinguer les besoins individuels de ceux de la collectivité. En tant que maire, mon rôle est de créer un juste équilibre entre les deux. Il est compréhensible que chaque citoyen de Léry ait sa propre vision du futur de sa ville. C'est pour cela que nous faisons en sorte de prendre note de tous les points de vue exprimés lors des nombreuses rencontres de consultation. Et c'est pour cela aussi que nous nous faisons un devoir de répondre à toutes les questions qui nous sont adressées.

Le conseil municipal est imputable de prendre des décisions responsables; cela signifie opter pour les meilleures solutions au meilleur coût possible, dans l'intérêt collectif; celui de tous les Léryverains. Plusieurs dossiers méritent une analyse exhaustive et c'est le cas pour celui des infrastructures du secteur Est.

Après de nombreuses études sur la caractérisation du territoire visé, après plusieurs discussions avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement aux possibilités de financement du projet, devant la nécessité de fournir de l'eau potable de qualité à tous les citoyens et celle de protéger notre lac et sa nappe phréatique, nous en sommes venus à proposer le scénario le plus acceptable pour tous.

C'est dans cet esprit que vous tenez entre vos mains un numéro spécial de *La Vague* consacré à l'évolution du dossier des infrastructures secteur Est depuis nos dernières rencontres citoyennes. Nous avons travaillé avec rigueur et diligence, et ce, durant plusieurs mois, pour analyser les différentes hypothèses avec, pour toile de fond, une prise de décision responsable et viable à long terme pour tous les Léryverains.

Notre défi est de vous présenter, en nous basant sur des études rigoureuses et les perspectives de financement qui réduiraient le fardeau fiscal de chaque contribuable, le scénario le plus probable, compte tenu de tous les paramètres analysés.

Ce défi, nous avons le souci de le relever en toute équité et transparence.

Bonne lecture,

Kevin Boyle  
Maire de Léry



## LES OBJECTIFS DU PROJET



1. **Fournir de l'eau potable de qualité à tous les citoyens.**
2. **Protéger notre lac et la nappe phréatique.**

### Notre principe directeur

S'assurer que le bien ou le service acheté comblera adéquatement, rigoureusement et au meilleur rapport qualité-prix, les besoins de la Ville et de ses citoyens. Pour ce faire, l'objectif financier viable est de maintenir un seuil de coût à 30,000 \$ ou moins par porte. Nous savons qu'il s'agit d'un dessein ambitieux; c'est pourquoi nous avons travaillé sans relâche durant les dernières années.

## LES ÉTAPES

**Hiver 2022** – Constitution d'un comité citoyens-élus. Les membres du comité conjoint ont validé le contenu de la présentation aux citoyens de juin 2022.

**Mai 2022** – Rencontres et échanges continus avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vue d'une aide financière.

**Juin et novembre 2022** – Six rencontres totalisant 235 présences en juin. Novembre; trois rencontres pour la présentation du scénario de réseau sous pression. On enregistre 115 présences à ces trois rencontres. Au total, on enregistre 350 présences.

**Automne 2022** – Le MAMH encourage la Ville à considérer la subvention PRIMEAU, celle-ci étant plus avantageuse que les 20,3 M \$ obtenus par décret en 2017.

**Avril 2023** – Bonification de la subvention PRIMEAU pour un projet dit « implantation » (voir explications en page 4).

**Printemps-été 2023** – Étude par une firme de génie afin de qualifier le projet comme étant une « implantation ».

**Janvier 2023: Étude de faisabilité par Tetra Tech**  
(AO 2022-01)

La Ville a mandaté la firme d'ingénierie Tetra Tech pour réaliser une étude de faisabilité d'implantation d'un réseau adapté au secteur Est, soit : le réseau sous pression (RSP) avec pompe d'affluent.

### Prenez note :

Tous les documents relatifs au projet Infrac secteur Est sont disponibles sur le site Web de la Ville au [www.lery.ca/la-ville/dossiers/phase-ii](http://www.lery.ca/la-ville/dossiers/phase-ii).

- Les présentations et les vidéos des rencontres de juin et de novembre 2022;
- Le rapport de la firme Tetra Tech;
- Les questions des citoyens et les réponses de la Ville;
- Les faits saillants du projet;
- L'historique du projet.

### L'objectif est de s'assurer d'une conception optimale en tenant compte des conditions suivantes :

- Les leçons apprises lors de la construction du secteur Ouest afin de minimiser les coûts liés aux imprévus.
- Les problèmes récurrents d'eaux parasites dans le secteur Ouest.
- La topographie du territoire à desservir :
  - Secteur bas par rapport aux étangs d'épuration;
  - Secteur avec plusieurs points hauts et points bas.
- La présence de roc et d'un niveau de nappe phréatique élevé.
- La faible densité d'habitations.
- La capacité de payer de la Ville et des citoyens.



## LES ÉTAPES (SUITE)

**Automne 2023** – Le MAMH conteste le fait que le projet soit qualifié comme une « implantation » et y voit un « prolongement ».

Définitions:

- Une implantation : définie par le Ministère comme étant un nouveau réseau comportant une « nouvelle » usine de traitement des eaux usées.
- Un prolongement : réseau rattaché à une usine de traitement des eaux usées existante.



**2024 : La position du MAMH** – Une correspondance reçue du MAMH confirme la position du Ministère à l'égard d'un réseau RSP.

Il s'avère qu'il s'agit du seul type de conception rencontrant les critères du programme de subvention PRIMEAU. Voici un extrait de la lettre :

*« ... En vue d'optimiser son projet et de diminuer les coûts de constructions, la Ville de Léry a étudié des solutions alternatives pour le réseau d'égout. Il s'avère que la solution plausible, économique, donc celle acceptée par le Ministère est un réseau dit sous pression (RSP). Cette solution permettrait aussi de limiter l'infiltration et les apports d'eaux indésirables tout en offrant une meilleure gestion des eaux et en limitant (optimisant) le volume des eaux usées envoyé à la station d'épuration ».*

Pour obtenir la version intégrale de la lettre, consultez le site Web de la Ville au [www.lery.ca](http://www.lery.ca), sous l'onglet Infrasecteur Est.

### **2024 – Rencontre entre la Ville et le MAMH**

Au cours de l'année 2024, plusieurs échanges ont eu lieu entre la Ville et le MAMH. Lors de la dernière rencontre avec la Direction générale des infrastructures d'eau au MAMH, nous avons appris que grâce à l'aide financière du Ministère, il nous serait très probable d'atteindre l'objectif de maintenir le coût du projet à 30 000 \$ ou moins par porte pour le citoyen. C'est ce que nous avons énoncé lors de la rencontre d'information citoyenne de novembre 2022 afin de rendre notre projet acceptable pour les contribuables. Autrement dit, pour ce montant, tout le secteur Est pourra bénéficier du système d'égout sanitaire et du passage de l'aqueduc.

### **Les suivis par Tetra Tech dans le contexte de la conception des plans et devis (AO 2022-01— mandat accordé en janvier 2023)**

Au cours des mois de mai et de juin 2024, le personnel de la firme d'ingénierie Tetra Tech a circulé sur le territoire afin de finaliser les détails pour faire avancer la conception d'un réseau RSP et en préciser le coût. Des mesures et des photos ont été prises à partir du sol ou d'un drone.

### **Des rencontres citoyennes disponibles sur le Web**

Deux rencontres ont eu lieu en juin et en novembre 2022. Tous les arguments amenés par les citoyens ont été examinés avec soin, par exemple : les pannes électriques, les pompes broyeuses, les coûts, les trois options à considérer, etc. Celles-ci nous ont permis d'échanger, de prendre note des préoccupations des citoyens et d'évoluer vers un projet acceptable que nous pouvons nous payer. Vous n'avez pas pu participer aux rencontres? Vous pouvez consulter deux présentations sur le site Web :

<https://lery.ca/la-ville/dossiers/phase-ii/>

Toutes les questions et les réponses sont disponibles sur le Web : <https://lery.ca/la-ville/dossiers/phase-ii/phase-2-questions-et-reponses>

**La prochaine rencontre aura lieu d'ici la fin de l'année, lorsque le coût final pour les citoyens sera connu. Deux aspects sont à considérer pour établir ce coût :**

- **Le montant d'aide financière provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);**
- **Le coût final du projet.**

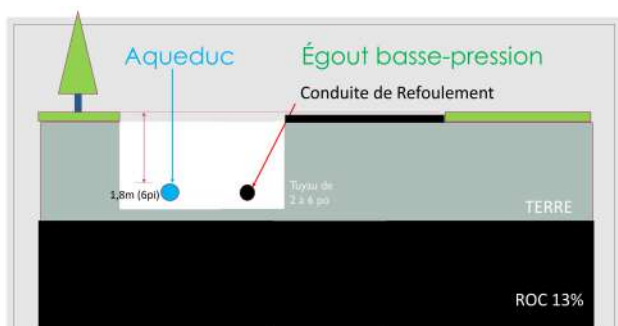




## QU'EST-CE QU'UN RÉSEAU SANITAIRE À BASSE PRESSION (RSP)?

Un système RSP, comme tout autre système, a ses avantages et ses inconvénients. Pour le territoire du secteur Est, les avantages du RSP dépassent largement les inconvénients comparativement aux autres systèmes analysés. Nous vous référons encore une fois à la vidéo des séances d'information citoyennes pour en connaître les détails.

Le réseau sanitaire à basse pression permet l'évacuation des eaux usées sous pression dans une conduite à l'aide de pompes installées dans des fosses à chacune des résidences. Ce réseau a des similitudes avec un réseau d'eau potable par son étanchéité, son installation peu profonde, juste sous le niveau du gel. En raison de la pression exercée dans ce réseau de collecte, la conduite peut suivre le profil du terrain sans nécessiter un poste de pompage coûteux à chaque point bas. Cet atout est crucial dans un terrain vallonné comme celui de Léry.



Les conduites d'égout et d'aqueduc peuvent être installées au même niveau, réduisant considérablement les coûts de construction et les risques associés à l'installation de conduites en profondeur.

Déjà, en 2015, une étude du groupe Hémisphères recommandait à la Ville de considérer cette solution. Compte tenu du territoire à desservir : une nappe phréatique élevée, des maisons distancées, une faible densité, 13% de roc, etc., il n'est pas nécessaire de creuser aussi profondément.

De plus, la conduite de refoulement peut être installée au même niveau que l'aqueduc, à condition qu'il y ait un pied de différence entre chaque. Cette particularité amène l'option d'une ouverture partielle de la rue, ce qui évite d'aller chercher l'emprise totale. Il s'agit d'un avantage non négligeable qui permet de demeurer à l'intérieur des limites des droits de passage en place, ce qui économise des coûts et entraîne moins d'impacts sur les servitudes et l'environnement. Qui plus est, l'installation moins profonde requise pour ce type de réseau permet d'éviter le dynamitage.

### Quels sont les avantages d'un réseau d'infrastructures à basse pression pour la gestion des eaux usées?

#### Avantages économiques

**Installation économique :** Les coûts d'installation sont réduits grâce à des excavations moins profondes et à l'utilisation de tuyaux de plus petit diamètre.

#### Performances et efficacité

**Affluence et infiltration réduites :** Les systèmes scellés minimisent les augmentations de débit par temps humide, assurant des performances constantes.

**Odeurs réduites :** Les systèmes d'égouts scellés à basse pression éliminent une grande partie des regards, ce qui diminue les odeurs, créant un environnement plus agréable pour les résidents.

#### Adaptabilité et flexibilité

**Disposition flexible :** Ces systèmes peuvent s'adapter facilement aux terrains difficiles en suivant le contour naturel du terrain.

#### Amélioration de la qualité de service

**Fiabilité accrue :** Les systèmes à basse pression, lorsqu'ils sont bien entretenus, offrent une solution fiable et efficace pour la gestion des eaux usées.

**Meilleur contrôle :** La surveillance et le contrôle de la pression permettent d'assurer un service adéquat aux usagers: le système permet de mesurer le débit moyen par résidence.



À noter qu'un réseau basse pression ne nécessite pas de champ d'épuration. Chaque résidence sera munie d'une pompe et d'un réservoir; les eaux usées seront donc acheminées directement dans le système d'égout de la Ville.





Les réseaux RSP représentent une solution moderne et adaptable pour la gestion des eaux usées, offrant des avantages en termes de coûts, de flexibilité, de performance et de durabilité.

Leur mise en place et leur gestion efficace peuvent contribuer significativement à l'amélioration des services municipaux de gestion des eaux usées.

Si le réseau gravitaire était une option adéquate pour le secteur Ouest, le réseau à basse pression s'avère l'option la plus adaptée au secteur Est, compte tenu de la caractérisation du sol.

## QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PRIMEAU?

Le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) est une initiative du gouvernement du Québec visant à soutenir les municipalités dans leurs projets d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées. Lancé en 2023, il s'étale sur 10 ans afin de garantir une plus grande prévisibilité dans les investissements gouvernementaux et de permettre un meilleur arrimage avec le milieu municipal.

De plus, le taux d'aide financière maximal a été majoré dans chaque catégorie de projet, et un ajustement des paramètres financiers et des balises économiques est fait tous les deux ans afin de tenir compte de l'évolution des coûts de construction dans le calcul de l'aide financière gouvernementale.

Le programme met l'accent sur la durabilité et l'écoresponsabilité des infrastructures d'eau. Les municipalités sont encouragées à adopter une approche de gestion des actifs en eau et à intégrer des pratiques environnementales dans leurs projets.

### S'ajuster aux critères, bonifier la subvention

Il est important de noter que le programme vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de ces projets, en accordant une attention particulière à ceux qui s'alignent avec les orientations gouvernementales en matière de gestion durable des infrastructures d'eau.

En privilégiant le réseau RSP, la seule solution admissible au programme PRIMEAU, la Ville de Léry opte pour un choix responsable qui respecte la capacité de payer de la Ville et de tous les citoyens; un choix équitable pour tous et respectueux de l'environnement.

Québec 



**Le statu quo  
n'est plus une option.**

**Plus de 260 résidences n'ont pas  
d'eau potable de qualité.**



## QUELQUES QUESTIONS... ET LES RÉPONSES

**Il est possible de consulter toutes les questions posées par les citoyens ainsi que les réponses sur notre site Web :**  
[www.lery.ca/la-ville/dossiers/phase-ii](http://www.lery.ca/la-ville/dossiers/phase-ii)

### **Le statu quo est-il possible ?**

Le statu quo n'est pas une option. Plus de 260 résidences n'ont pas d'eau de qualité.

La Ville a l'obligation de faire respecter la loi qui exige la mise aux normes des installations sanitaires privées.

De plus, le système actuel ne nous permet pas de protéger adéquatement le lac et la nappe phréatique, ni de fournir une eau potable de qualité.

### **Y a-t-il un risque de refoulement ?**

Le risque de refoulement des égouts est beaucoup moindre pour la solution basse-pression que pour la solution gravitaire. Il y a deux valves clapet sur la conduite basse pression; une au raccordement et une au poste de pompage. À Bécancour, ce système fonctionne très bien depuis plusieurs années dans un secteur d'environ 250 portes, avec une topographie similaire à celle du secteur Est de Léry.

### **Y a-t-il une date d'expiration pour la subvention obtenue par décret ?**

Non. Le sous-ministre adjoint nous a confirmé que la subvention de 20,3 M \$ est toujours disponible.

### **Nous avons besoin de plus d'argent et/ou de subvention. Comment allez-vous faire ?**

Nous travaillons avec l'équipe du sous-ministre adjoint au MAMH pour dégager des sommes supplémentaires. Nous estimons qu'il est possible, sous toutes réserves, d'obtenir entre 4 M \$ et 6 M \$ de plus, ce qui pourrait représenter jusqu'à 33% de plus en subvention. Nous travaillons aussi au palier fédéral avec notre députée.

### **Avec l'augmentation des coûts récente, ne serait-il pas sage d'attendre quelques années ?**

Les prix vont se stabiliser mais ne risquent pas de baisser. Au fil des années, l'argument de l'augmentation des coûts a souvent été soulevé. L'expérience démontre que plus on attend, plus cela sera cher. De plus, la baisse actuelle des taux d'intérêt nous sera favorable.

### **Peut-on garder notre puits ?**

Oui. Le raccordement à l'aqueduc est optionnel, au choix du citoyen. Toutefois, la quote-part du règlement d'emprunt sera portée au compte de taxes.

Il peut être intéressant de garder le puits actif pour une utilisation extérieure. Cependant, il est essentiel qu'il n'y ait aucune connexion entre le réseau du puits et le réseau municipal pour éviter toute contamination du réseau.

### **Des citoyens pourraient fournir de l'eau à d'autres.**

Selon l'information reçue des ingénieurs, chaque maison doit avoir sa borne de raccordement à l'aqueduc.

### **En quoi consiste le décret qui nous a été accordé en 2017 ?**

Un décret confirmant une subvention est un acte administratif officiel qui formalise et approuve l'octroi d'une aide financière par le gouvernement.

Le 25 octobre 2017, la Ville de Léry s'est vue confirmer un octroi de 20 267 629 M \$ pour la mise en place d'un réseau d'eau potable et d'eaux usées dans le secteur Est.

### **Pourquoi le basse pression n'a-t-il pas été considéré par l'ancien conseil municipal ?**

L'avis avait été demandé à la firme d'ingénieurs qui avait pour mandat de concevoir un réseau gravitaire.

Un changement profond du mandat aurait causé un préjudice aux deux parties : la Ville et la firme d'ingénierie. Chaque firme d'ingénierie a son(ses) propre(s) domaine(s) d'expertise.

### **Est-il possible d'avoir des problèmes d'infiltration d'eau avec du manganèse dans l'aqueduc ?**

Non. Le réseau d'eau potable est un système étanche installé à six pieds de profondeur. Le manganèse est testé régulièrement et avant chaque réouverture de vanne, par des essais bactériologiques. Des essais chimiques sont également effectués au niveau du plan d'eau.

# PROCHAINES ÉTAPES



L'automne 2024 sera caractérisée par un suivi rigoureux des démarches entamées, particulièrement auprès des citoyens et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Notre souci est de respecter nos engagements auprès des Léryverains soit : de mettre en place **la meilleure option pour le secteur Est, au meilleur coût pour tous les citoyens.**

Tout choix entraîne des impacts; l'idée est que chaque partie prenante ait fait le maximum pour les réduire.

## Septembre 2024

### Servitudes

Une lettre de servitude, accompagnée de son croquis et d'une lettre d'engagement, sera émise pour les servitudes de passage des conduites de la Ville. Ensuite, la Ville de Léry transmettra un questionnaire Web à tous les propriétaires qui seront éventuellement desservis. Celui-ci servira à compiler les renseignements nécessaires à l'implantation de la vanne, du bonhomme à eau et de la fosse. À noter que le questionnaire ne constituera pas une lettre d'engagement ou une demande de servitude; il s'agit d'une cueillette d'information visant à ce que les installations passent au meilleur endroit sur les terrains.

### Relations gouvernementales

Une relance sera effectuée auprès de la Direction des programmes d'infrastructures d'eau au MAMH pour le programme PRIMEAU et pour d'autres subventions possibles qui iraient au-delà du décret de 20,3 M \$ qui nous garantit cette aide financière.



## Octobre 2024

### Communications citoyennes

Mise à niveau de l'information aux citoyens concernant l'aide financière provenant du MAMH pour la construction d'un réseau sanitaire sous pression (RSP) et d'aqueduc qui sera accordée à la Ville de Léry.

## D'ici la fin de 2024

### Rencontre citoyenne

Rencontre avec les citoyens du secteur Est pour annoncer les prochaines étapes du projet d'infrastructures, pour présenter les subventions du MAMH, les plans et devis pour les travaux RSP et aqueduc ainsi que pour exposer le coût final du projet.



## Printemps 2025: début des travaux

Dans l'hypothèse où tous les échéanciers auront été respectés et que l'aide financière sera à la hauteur du projet, nous entrevoyons un début de chantier au printemps 2025.

### Conclusion

Dès le début de ce projet, nous nous sommes engagés à faire preuve de transparence et à vous tenir au courant de tout nouveau développement dans ce projet. Nous poursuivrons nos rencontres citoyennes qui nous permettent d'échanger avec vous. Il s'agit d'un projet aux objectifs ambitieux qui permettra à tous les Léryverains d'accéder à une eau potable de qualité et protégera notre lac ainsi que la nappe phréatique.

